

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 24 septembre 2019

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 24 septembre 2019 à 20 heures 30.

Présents :

Mrs Didier CAMPILLO, Christian DAVAT, Pascal CLERT, Mme Christelle COCHET, Mrs Jean-Philippe FRAIX-BURNET, Pierre GERARD, Mmes Monique GRUMEAU, Bernadette GUEYRAUD, Mr Jean-Michel LEON, Mmes Julie MORAND et Cécile TRAHAND.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (secrétaire de mairie)

Absents excusés :

Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la nomination de Mr Didier CAMPILLO à la fonction de secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 23 juillet 2019 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de cette séance.

1° Travaux :

- ✚ Isolation bâtiment communal Chef-Lieu : il reste la pose des faïences à réaliser dans la salle communale, de la peinture, la pose des cimaises et le conduit de désenfumage dans les parties communes.  
Afin d'organiser au mieux l'utilisation des communs de ce bâtiment, un règlement intérieur sera rédigé (entretien des communs, utilisation des combles ...).
- ✚ Rénovation de la salle multi activités :  
Le plancher existant a été enlevé et laisse apparaître que les poutres sont abimées. Deux solutions sont envisagées, soit de remplir le vide sanitaire avec du gravier avec le coulage d'un dallage au-dessus, soit réaliser un plancher préfabriqué type Isoltop. Monsieur ARIZIO a contacté plusieurs entreprises afin d'avoir des devis.
- ✚ Eglise : afin de pouvoir lancer les travaux d'électricité et de peinture, un rendez-vous sera pris au préalable avec Monsieur PERRON.

2° Ecole : la rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Notre informaticien a rencontré quelques problèmes pour l'installation des logiciels sur les nouveaux ordinateurs portables. A ce jour, tout est rentré dans l'ordre.

La directrice du RPI a contacté les représentants des communes au conseil d'école afin de connaître la somme allouée au RPI pour cette année scolaire. Monsieur Didier CAMPILLO lui répondra que la somme de 70 € par enfant (comprenant la subvention qui été allouée auparavant pour Noël) sera versée pour cette année scolaire conformément à ce qui avait été prévu.

3° Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) : lors de la réunion du 25 juin 2019, la CLECT a rendu ses conclusions sur le montant des charges transférées ou restituées au titre de :

- la restitution de la compétence défense extérieure contre l'incendie
- la restitution de compétences aux communes des Bauges
- le transfert de la station des Aillons-Margéraz
- la substitution d'Arith et de St François de Sales par Grand Chambéry au sein du Syndicat mixte des stations des Bauges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 25 juin 2019.

4° Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale - Plans de formation mutualisés : le dossier avait été adressé à tous les élus pour étude et sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

5° PNR : projet convention multi usage chemin Mariet : Monsieur Pierre PACCARD, PNR, nous a adressé un projet de convention « étude et animation pour la recherche de solutions concernant le multiusage du chemin du Mariet ». A la lecture de ce document, Madame Cécile TRAHAND a trouvé que la Chambre d'Agriculture s'engageait peu dans les enjeux agricoles. Elle a alors pris contact avec Monsieur Pierre PACCARD qui doit nous adresser un projet modifié. Les conseillers sont favorables à la signature de la convention qui prendra plus en compte les enjeux agricoles et autorisent Monsieur le Maire à signer un tel document.

6° ONF : la vente des bois aura lieu le 04 octobre 2019. La commune donne toute latitude au représentant de l'ONF pour agir au mieux des intérêts de la commune lors de cette vente en précisant qu'elle n'acceptera pas de vente au-delà du prix de retrait fixé par l'ONF.

#### 7 : Questions diverses :

- ✚ Une déclaration avait été faite à notre assurance suite aux dégâts occasionnés par l'orage du 1<sup>er</sup> juillet 2019. Un expert se rendra sur les lieux le vendredi 04 octobre 2019.
- ✚ Les barrières qui avaient été endommagées lors du rallye de 2018 seront réparées après les épreuves de cette année.
- ✚ La barrière devant le silo des plaquettes bois a été endommagée dans la nuit du 12 septembre 2019.
- ✚ A propos de barrière, un des poteau du grillage longeant le jardin est à réparer.
- ✚ Il est signalé que la boule située au-dessus de la colonne du bassin de Montagny risque de tomber. Nous en informerons l'agent technique afin qu'il intervienne pour la réparation.
- ✚ Lors de l'entretien de la chaudière, il s'est avéré que certaines pièces étaient à changer. L'entreprise MOLLARD nous a adressé un devis d'un montant de 4 124,85 € HT que nous leur avons retourné signé.
- ✚ Enrobé de la cour de l'école : Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET a rencontré Monsieur BARRET de la Société EIFFAGE qui s'engage à reprendre les zones abîmées pendant les prochaines vacances scolaires.  
En même temps, une cunette sera réalisée au bout du chemin situé en-dessous de la cour.
- ✚ Nous venons de recevoir un courrier de riverains concernant l'écoulement des eaux de pluie sur le secteur de Montagny. Des élus se rendront sur place pour décider des mesures à prendre.
- ✚ Nous avons reçu un courrier de Grand Chambéry demandant de leur faire part des dossiers relatifs aux travaux de voirie que la commune souhaiterait engager. Il conviendra de leur signaler les travaux à réaliser dans la montée de Lachat.
- ✚ Nous avons été sollicité par des associations afin d'interdire l'utilisation de pesticides par les agriculteurs. La commune ne prendra pas d'arrêté dans ce sens.
- ✚ Ambroisie : si des personnes voient des pieds d'ambroisie, il convient de les couper et de ne surtout pas les déplacer. Sur le département de la Savoie, 30 000 personnes sont allergiques à cette plante.
- ✚ Projet de co voiturage dans les Bauges : 3 bornes vont être implantées, une à Ecole, une aux Aillons et une à Lescheraines.
- ✚ Déclaration état urgence climatique : le conseil est sensibilisé sur l'urgence climatique et une déclaration sera à l'ordre du jour du conseil communautaire de Grand Chambéry en date du 26 septembre 2019.
- ✚ La commune désigne Maître LORELLI, Avocat, afin d'engager les procédures nécessaires dans le cadre d'insuffisance de règlements de la part de redevables.

- ⚡ Suite à un constat effectué récemment, le conseil municipal rappelle que les employés communaux ne peuvent pas prendre en charge avant 13 heures 50 un enfant non inscrit à la cantine.
- ⚡ Nous avons eu une demande de la part de membres du Conseil d'Administration du Crédit Agricole qui souhaitent que leur prochaine AG, le 20 février 2020, se déroule sur la commune d'Arith. Ceci ne sera pas possible puisque la salle multi activités est occupée par la garderie jusqu'à 18 heures 30 et de plus il y a cours de yoga le jeudi soir. Il leur sera possible de faire l'AG sur Arith, lorsque la date tombera pendant les vacances scolaires.
- ⚡ Les services de la DDT nous signalent avoir enlevé un piquet, jugé dangereux, en bordure de voirie départementale. Par ailleurs, ils regrettent la multiplication de mâts supports des panneaux de nom de rue et des panneaux « extinction de l'éclairage public ». Lors de la mise en place de ces derniers, l'optimisation de la pose des panneaux sur des mâts existants nous avait été refusée.
- ⚡ Nous avons reçu une invitation de la part de Sport Auto Bauges pour la présentation du Rallye qui se déroulera au Châtelard le samedi 28 septembre 2019 à 20 heures.
- ⚡ Il convient de prendre des décisions modificatives :
  - pour un montant de 600 € afin de pouvoir régler la facture MD CONSEIL concernant l'installation des logiciels sur les ordinateurs portables de l'école,
  - pour un montant de 60 000 € pour les travaux d'isolation du bâtiment au Chef-Lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Le Maire,  
Pierre GERARD

